

# Fiches Réflexe

Suite au conflit en Irak, Le Préfet Des Yvelines nous informe que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a demandé de rappeler aux habitants les consignes de vigilance à adopter...

Nous vous transmettons donc les 2 fiches "réflexe" suivantes:

**(Il s'agit bien évidemment de prévention, ne vous inquiétez donc pas de la présence de ces fiches !)**

## Fiche Réflexe N°1

Risques Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques.

### **Avant une alerte :**

- prévoyez un stock de sécurité dans une pièce facile à confiner
- des moyens permettant le confinement de cette pièce : bandes adhésives, feuilles ou bâches de plastique pour obturer les fenêtres et aérations, mastic, tissus pour calfeutrer les portes, ciseaux, cutter... (ce confinement peut être utilement préparé à l'avance)
- inclure, si possible, des sanitaires dans le périmètre calfeutré. Sinon prévoir, dans la pièce, le nécessaire pour l'hygiène de base
- une trousse de secours avec, notamment, tout médicament utilisé habituellement par la famille
- des vêtements, couvertures, bougies, lampes électriques, piles, serviettes, sacs poubelles, mouchoirs, gants de vaisselles, ouvre-boîtes etc.
- les papiers personnels, fiches de consignes, coordonnées du responsable de l'îlot ou du groupe
- des vivres, des bouteilles d'eau (en grande quantité)
- une radio si possible sur piles et secteur, voire télévision et Internet, un téléphone (avec chargeur pour les portables).

### **En cas d'alerte :**

Restez à l'écoute des consignes données par les autorités

#### **Si vous êtes à l'extérieur**

- ne touchez pas aux objets (à votre véhicule notamment),
- si vous êtes dans un véhicule, gagnez un abri (immeuble, logement...) le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection,
- dans tous les cas rejoignez un lieu clos et restez confiné, si possible dans la pièce refuge,
- s'il pleut, avant d'entrer, laissez tout ce qui aurait pu être mouillé à l'extérieur (parapluie, chaussures, manteau, imperméable),
- si vous pensez avoir été exposé à un produit toxique, débarrassez-vous de l'essentiel de vos vêtements (manteau, veste, chaussures, pantalon) avant d'entrer dans le lieu clos. Une fois à l'intérieur, mettez le reste de vos vêtements dans un sac poubelle, douchez-vous, changez-vous et rejoignez la pièce refuge.

#### **Si vous êtes à l'intérieur (logement, lieu de travail...) :**

- rejoignez la pièce refuge, gardez les fenêtres et toutes les ouvertures fermées,
- arrêtez la climatisation, la ventilation et le chauffage,
- si ce n'est déjà fait, bouchez soigneusement les fentes des portes, fenêtres et bouches d'aération,
- écoutez les nouvelles (radio, télévision),
- ne quittez pas le lieu où vous êtes sans en avoir reçu l'autorisation.

Dans certains cas, le confinement peut durer quelques heures, voire davantage. Dans ce cas, d'autres consignes pourront vous être données.

*Le réseau téléphonique peut être très perturbé. Ne l'encombrez pas. Economisez la batterie du téléphone portable en consultant régulièrement votre messagerie. Vous pouvez appeler l'un de vos proches en lui demandant de faire suivre le message aux autres*

### **A la fin de l'alerte,**

lorsque vous sortirez, respectez les consignes qui vous seront données par les autorités

## Fiche Réflexe N°2

### Attaque bioterroriste à la bactérie du charbon

Elle peut être transmise aux humains selon trois modes de contamination :

- à travers une plaie sur la peau (forme cutanée) ;
- respiratoire (inhalation de spores) ;
- ou intestinale (en mangeant de la viande contaminée).

La forme cutanée est la plus fréquente (90% à 95% des cas de charbon).

**La maladie du charbon est peu contagieuse et se soigne très bien avec certains antibiotiques. Pour vous protéger d'une contamination (par contact avec de la poudre suspecte, placée dans un courrier), prenez vos précautions :**

- Si vous êtes chargé de l'ouverture ou du tri du courrier, manipulez les enveloppes suspectes avec des gants chirurgicaux et **surtout avec des masques chirurgicaux** (ceux-ci se trouvent facilement en pharmacie).
- **N'ouvrez pas sans protection un courrier qui vous paraît suspect** (absence d'adresse de l'expéditeur...).
- **Si vous avez la sensation de présence de poudre ou de substance granuleuse en palpant l'enveloppe, ne l'ouvrez pas et avertissez la police.**
- Si vous remarquez de la poudre suspecte, avertissez les autorités (police, gendarmerie). **Les mauvaises plaisanteries sont passibles d'une peine de prison.**
- **Évitez de manger sur le lieu de votre travail et lavez-vous toujours les mains avant de manger ou de boire.**
- En règle générale, lavez-vous les mains après avoir manipulé du courrier.

**S'il existe une présomption d'attaque (ouverture de courrier contenant de la poudre suspecte)**

- Faites arrêter les ventilations (qui pourraient propager la poussière contenant les spores).
- Fermer les ouvertures de la pièce afin d'éviter tout courant d'air.
- Fermer la pièce à clé afin que personne ne puisse y pénétrer.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau de javel, le visage et les cheveux avec du savon, soigneusement et longuement.
- Avertissez ou faites avvertir les autorités, qui feront intervenir, une équipe spécialisée.
- Les autorités isoleront le lieu touché (ni entrées, ni sorties) et mettront en place des mesures de délimitation et de surveillance. Les personnes exposées doivent, autant que possible, être placées dans un lieu isolé immédiatement adossé, jusqu'à leur prise en charge par une équipe médicale.
- Après prise des échantillons par l'équipe d'intervention, les locaux doivent être nettoyés avec de l'eau de javel.
- Veillez à ce qu'un suivi médical de la personne contaminée soit assuré

**En cas de contamination :**

- Vous serez traité par antibiotiques à titre préventif : **ciprofloxacine, doxycycline**, pénicilline G ou autres, selon avis du médecin. **Ces antibiotiques sont, de manière générale, disponibles en pharmacie sur ordonnance médicale.** Ils sont administrés par voie orale (sauf la pénicilline) pendant soixante jours (durée moyenne du traitement).
- Il existe des règles d'hygiène à respecter par vos proches (lavage des mains, port de gants, nettoyage à l'eau de javel des couverts et objets utilisés par la personne exposée). **Le charbon est très faiblement contagieux de personne à personne.** Si vous avez été exposé, désinfectez vos vêtements à l'eau de javel. Vos proches peuvent également se protéger avec des masques chirurgicaux.
- Continuez à consulter le médecin traitant, y compris jusqu'à une semaine après l'arrêt du traitement.